

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h24), M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h20), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h09), Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	11
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	4
Votes comptabilisés	30

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2018.

Compte-rendu des décisions du Président

- Remises gracieuses : accord d'une remise gracieuse sur la redevance déchets ménagers après considération de la situation particulière de chacun des demandeurs pour un montant total de 121,33 € sur les redevances 2018 (budget annexe déchets ménagers).
- Choix du prestataire pour la réalisation de l'étude organisationnelle de la structuration touristique du Roannais – demande de subvention : le bureau d'étude CONNIVENCE, agence conseil spécialisée en marketing territorial a été retenu, en association avec Emmanuel BOLON pour les aspects management, organisation, finances et le cabinet RACINE sur le plan juridique. Le montant de prestation s'établit à 24 800 € HT, soit 29 760 € TTC. Nous sollicitons une aide de 19 046,40 € auprès du FEADER dans le cadre du programme LEADER Roannais. M René VALORGE rappelle qu'un travail est conduit entre les Intercommunalités depuis la dissolution du PETR. Sur le plan de l'organisation touristique, plusieurs structures de tourisme sont actuellement présentes dans le Roannais dont l'EPIC à Charlieu, un office de tourisme à Roanne et l'association Roannais tourisme. Une participation financière est versée chaque année par les collectivités du Roannais à Roannais tourisme afin

d'assurer son fonctionnement et chaque année le niveau de contribution fait débat. Une réunion a eu lieu avec les responsables de l'ensemble des structures afin de réfléchir à une nouvelle organisation. Une réflexion doit être menée pour savoir dans un 1er temps ce que l'on veut faire et dans un second temps avec quels moyens (à ce jour 23 équivalents temps plein sont consacrés au tourisme dans le roannais avec un financement public. Mme Christiane LONGERE demande s'il est possible d'avoir les comptes rendus du comité de pilotage de cette étude et ajoute qu'il est important de ne pas défaire le travail déjà réalisé. M René VALORGE rappelle qu'un retour a été fait à chaque conseil des réflexions engagées depuis près d'un an entre toutes les EPCI du Roannais dans le but à moyens constants de rendre plus efficace la promotion touristique sur le Roannais et de mieux coordonner le lien entre chaque structure. Il précise que naturellement un point sera fait au conseil après chaque étape.

- Sensibilisation des scolaires a la valorisation de la forêt – année 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la proposition financière de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de leur intervention dans ce projet éducatif et à signer tous les actes nécessaires à ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu-Belmont Communauté. Une aide de 3 347,46 € est sollicité auprès du FEADER dans le cadre du programme LEADER Roannais. Ce montant correspond à 64 % des dépenses de prestations pédagogiques et de transports. En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, il est prévu une prise en charge systématique par l'autofinancement. De bons retours ont été fait par les écoles et les entreprises qui ont participé à ce projet.

ENVIRONNEMENT

Arrivée de M. Gérard MARC, M. Jean-Marc LOMBARD, M. Jean-Luc MATRAY et M. Guy ANTOINAT (34 voix)

- Présentation des actions du contrat trames vertes et bleues (intervention de Noémie PERIGAUD et Olivier FRANCOIS – Roannais Agglomération)

Pour mémoire Charlieu-Belmont Communauté a approuvé le programme d'action du contrat vert bleu Roannais (2017-2021), comportant 58 actions, réparties en 4 volets (études, travaux, urbanisme et animation/sensibilisation). 3 collectivités sont engagées dans ce contrat : Charlieu-Belmont Communauté, Roannais Agglomération et le Pays d'Urfé pour un montant total de plus de 8 millions d'euro financé à 85 % par des subventions.

19 maîtres d'ouvrages

3 porteurs du CVB



8 autres maîtres d'ouvrages publics



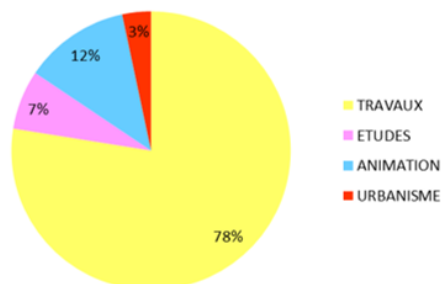
8 maîtres d'ouvrages associatifs



5

Budget

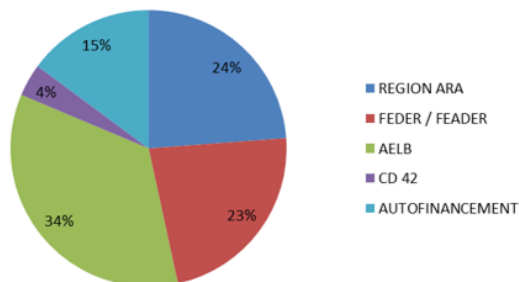
Budget global du CVB Roannais = 8 323 188 €



Travaux : 6 453 632 €
 Etudes : 572 976 €
 Animations : 1 019 603 €
 Urbanisme : 276 977 €

Subventions = 85% du montant total

Région : 1 982 137 €
 FEDER / FEADER : 1 895 194 €
 AELB : 2 892 363 € (contrats de rivière)
 CD 42 : 317 083 € (appels à projets)
 Autofinancement : 1 236 411 €
 dont 32 900 € pour CBC sur 5 ans



A ce jour :

Actions réalisées

Un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà lancées voir finalisées :

- Plessage des haies par Madeleine Environnement : 56m de haies plessées
- Création d'une pépinière de saules par Charlieu Belmont Communauté
- Evènementiel Trame Bleue à la Gravière aux Oiseaux par Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté et la Communauté de communes du Pays d'Urfé
- Programme d'éducation à l'environnement sur les Grands Murcins par Madeleine Environnement

Actions à programmer

- La plantation de haies dans le cadre du plan « Mares et Bocage » porté par la Fédération des Chasseurs de la Loire devrait commencer dès cette année avec 1730 m de haies à créer à proximité

immédiate des corridors à Saint-André d'Apchon ainsi qu'entre Briennon et Saint-Nizier.

- LOGRAMI devrait réaliser ses premiers inventaires d'anguilles au cours de l'été.
- Le SYRRTA a programmé l'étude de faisabilité pour l'arasement du seuil sur le site de Pont de Rhins. L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur ce cours d'eau.
- Charlieu-Belmont Communauté et le SYMISOA lancent le programme de restauration, de préservation et de gestion des zones humides sur les bassins versants du Sornin et de Jarnossin.
- La Fédération des Chasseurs de la Loire propose une soirée conférence à la Gravière aux Oiseaux le premier vendredi des vacances de la Toussaint dans le cadre du programme de sensibilisation du grand public.
- Un crapauduc va être créé par le Conseil Départemental à proximité du barrage de Renaison, sous la RD 41 afin de répondre à la problématique d'écrasement sur le secteur. L'ouvrage devrait être opérationnel pour la nouvelle période de migration en mars 2019.

M Yves THORAL explique que Madeleine Environnement l'a informé que des travaux de plessage auront lieu dans sa commune au Grand Couvert ainsi que la pose de caméra pour effectuer du suivi. Il demande qui est responsable de ces installations ? Il est répondu que la commune n'aura pas à les gérer.

M Yves CROZET demande si un lien est fait avec Fibois qui encourage sur la commune de St Germain la Montagne pour la plantation d'essence du douglas. Cela ne limite-t-il pas la biodiversité en ne plantant que la même variété ? Il est répondu qu'une action va être menée à ce sujet.

RESSOURCES HUMAINES

- Informations sur les différents travaux du comité technique, du comité hygiène et sécurité

M. DUBUIS présente le plan d'action à mettre en place dans le cadre du document unique afin de pallier aux risques professionnels.

Concernant le document unique :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants, Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CHSCT en date du 12 juillet 2018, et du comité technique du 31 juillet 2018.

Proposition : valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexé à la note, s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M. DUBUIS présente la démarche engagée avec le comité technique pour la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement

professionnel). Un tableau a été créé afin d'effectuer la cotation de chacun des postes en fonction des missions. Les critères retenus sont à la fois liés à niveau d'encadrement, à la technicité qu'aux contraintes liées aux postes. Ce travail de longue haleine va permettre de déterminer la part d'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise. Néanmoins dans la mise en œuvre il va falloir tenir compte de fortes inégalités préexistantes de répartition du régime indemnitaire entre les agents. Il faut dans un premier temps limiter les écarts. La mise en place du RIFSEEP risque de faire diminuer pour certains leur régime indemnitaire. Une réflexion est donc encore à mener de ce côté afin de voir comment peuvent être gérées ces situations qui risqueraient de créer des frustrations au niveau des agents concernés. Il ajoute que la Communauté de Communes bénéficie d'agents de qualité, toujours motivés pour réaliser des missions supplémentaires. Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pourrait-être ajouté progressivement dans le but de valoriser le travail des agents très investis dans leurs missions. M Robert FRACHISSE demande quel est l'impact financier pour la collectivité. Une réponse sera apportée au prochain conseil communautaire, tous les éléments de calcul n'étant pas finalisés. M. FRACHISSE et M. BERTHELIER encourage la mise en place d'une part significative de CIA.

- **Départ à la retraite** du Directeur Général Adjoint, qui aura lieu courant 2019 : ses missions liées aux ressources humaines seront confiées à la personne qui est actuellement en charge de la comptabilité de la Communauté de Communes et qui donne entière satisfaction dans son travail. Cette nouvelle mission représentera 50 % de son temps de travail avec 50 % qui resteront à la comptabilité. Elle sera remplacée par l'agent qui effectue actuellement le remplacement de la personne qui gère les dossiers de la RGI. Son temps de travail sera partagé également avec un mi-temps à l'accueil secrétariat. Une réflexion est en cours pour les missions restantes qui sont les marchés publics et la gestion du patrimoine.

- **Mise à disposition d'un agent de la commune de Pouilly sous Charlieu** : Son contrat est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 afin de poursuivre l'action de transmission reprise.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **RGPD** : La recherche d'un volontaire en service civique est en cours pour être effectif début novembre. Sa mission en lien avec la fracture numérique permettra de traiter la question de l'accompagnement des communes pour la protection des données personnelles. Le volontaire devra prendre contact avec chaque commune du territoire dans le but de confectionner le registre.

HABITAT

- **Modalités de mise en place du CAR bonus énergétique :**

M. Marc LAPALLUS, Vice-Président, en charge de l'habitat rappelle que la Région lance un dispositif dit « bonus performance énergétique » dans le cadre de sa compétence « climat-air-énergie ». L'objectif est de lutter contre la pollution de l'air en limitant les gaz à effet de serre produits notamment par les habitations principales. A ce titre, elle souhaite soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Considérant que l'aide de la Région est une aide par logement qui doit respecter les conditions suivantes :

- Bonus d'un montant maximal de 10% du montant du CAR
- Montant de l'aide régionale : 750€ maximum par logement et plafonné au montant de l'aide de Charlieu Belmont Communauté
- Montant de l'aide de l'EPCI : a minima égal au montant de l'aide de la Région
- Cibles : propriétaires (occupants ou bailleurs) de logements à usage d'habitation principale
- Travaux éligibles : uniquement postes d'isolation dont les performances thermiques sont supérieures au Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)

Considérant la proposition de critères techniques suivants : (4 postes pris en charge par la Région) :

- Isolation de la totalité de la toiture :
 - Combles perdus : $R > 8$ (rappel CITE : $R > 7$)
 - Toiture terrasse : $R > 5$ (rappel CITE : $R > 4.5$)
 - Rampants : $R > 6,25$ (rappel CITE : $R > 6$)
- Isolation de la totalité du plancher bas : $R > 3.15$ (rappel CITE : $R > 3$)
- Isolation d'au moins 50% des murs donnant sur l'extérieur : $R > 4,3$ (rappel CITE : $R > 3.7$)
- Remplacement d'au moins 50% des fenêtres : $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ (Rappel CITE : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$)

Considérant que pour Charlieu-Belmont Communauté, la Région Auvergne Rhône Alpes mobilise un enveloppe globale maximum de 116 000 € correspondant à 10 % du montant du CAR, soit 154 aides régionales de 750 € en moyenne sur 3 ans (51 dossiers à 750 € en moyenne par an).

Proposition :

Seules les personnes non éligibles au PIG (programme d'intérêt général) pourront bénéficier des 750 € de la Région et d'une aide complémentaire de Charlieu-Belmont Communauté, comme suit :

A partir de 2 postes (tels que décrits plus haut dans les critères techniques)	1 500 € dont 750 € de CBC Aide plafonnée à 20 % des travaux
---	--

Autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région, confier l'instruction technique à la plateforme Rénov'actions 42, acter le dispositif d'aide de l'EPCI avec les critères définis ci-dessus, autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant, dire que le CAR -Bonus énergétique sera mis en œuvre après retour de la validation par la Région Auvergne Rhône Alpes et la signature de la convention PIG 2018-2022, et ce pour une période de 3 ans dans la limite de l'enveloppe affectée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES PATRIMOINE

- **Décision modificative du budget principal**

M. Robert FRACHISSE présente la décision modificative n°3 :

BUGET PRINCIPAL DM 3					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €			
6063	Fournitures de petits équipements	- 2 000,00 €			
Total		- €	Total		- €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
op 12 2313	Batiments communautaires	2 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
Total		2 000,00 €	Total		2 000,00 €

Proposition : valider la décision modificative n°3 du budget principal

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Bilan de la saison de la piscine de plein air**

M. FRACHISSE commente le bilan de la saison 2018 de la piscine de plein air tant sur le plan quantitatif, financier que qualitatif. Au total on note 12 873 visites à la piscine dont les résidents des campings. C'est un nombre de fréquentation élevé qui est sûrement dû à la météo très favorable. Il souligne l'implication du chef de bassin et de la comptable de la Communauté de Communes pour la gestion de la caisse. L'équipe de saisonniers a été efficace. Il restera néanmoins à sécuriser les effectifs et la continuité du service en cas d'absence d'un des agents.

Il serait intéressant de recenser durant la prochaine saison la provenance des visiteurs. L'organisation des cours aquagym pourrait être améliorée également. Il conclut en soulignant la qualité de l'eau qui a été très bonne.

Tickets utilisés sur les souches

		Quantité vendue	Prix Unitaire	TOTAL
ADULTES	n° 1 à 4910	4 910	2,50 €	12 275,00 €
ENFANTS	n° 1 à 3520	3 520	1,00 €	3 520,00 €
CENTRE DE LOISIRS	n° 1 à 299	299	1,00 €	299,00 €
COURS NATATION	n° 1 à 652	652	10,00 €	6 520,00 €
COURS AQUA-GYM	n° 1 à 48	48	10,00 €	480,00 €
CARTE ABONNEMENT SAISON ADULTES	n° 1 à 23	23	40,00 €	920,00 €
CARTE ABONNEMENT SAISON ENFANTS	n° 1 à 6	6	23,00 €	138,00 €
CARTE 10 ENTREES ADULTES	n° 1 à 61	61	20,00 €	1 220,00 €
CARTE 10 ENTREES ENFANTS	n° 1 à 17	17	8,00 €	136,00 €
				25 508,00 €

- **Bilan SAGE (service d'assistance à la gestion de l'énergie) 2017**

Année	Consommation globale en kWh	Dépense globale en Euros TTC	Dépense en Euros/Habitant	Nombre d'habitants
2013	841 538	84 722	4 €	23 465
2014	695 717	70 845	3 €	23 514
2015	591 390	63 007	3 €	23 447
2016	710 423	64 016	3 €	23 468
2017	629 423	58 031	2 €	23 432

Eclairage Public

Année	Consommations Totales d'énergie exprimées en kWh	Dépenses totales d'énergie exprimées en € TTC
2017	63 155 kWh	7 348.62 €
2016	68 648 kWh	

Bâtiments de la collectivité

Année	Nombre de bâtiments	Consommations Totales d'énergie exprimées en kWh	Dépenses Totales d'énergie exprimées en € TTC
2017	15	629 423 kWh	58 031 €
2016	15	710 423 kWh	64 015 €

M. FRACHISSE présente les actions à conduire pour les mois à venir. Des progrès peuvent être réalisés dans le bâtiment Les Halles à Charlieu avec une meilleure maîtrise de la nouvelle installation mise en place pour le chauffage. On pourrait envisager d'allumer le chauffage en fonction des plannings d'utilisation des salles. Les contrats de maintenance sont également à revoir car non satisfaisants. Enfin une action sera menée dans les locaux du Forum de Pouilly sous Charlieu pour diminuer les consommations.

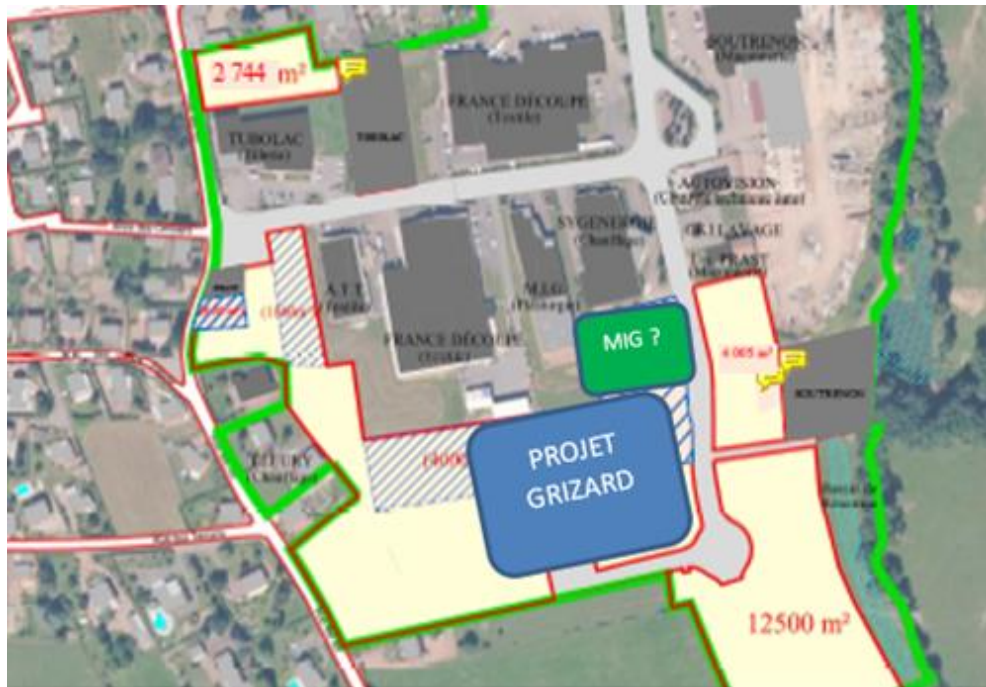
ECONOMIE

- Zone intercommunale des Béluzes : examen d'une demande de mise sous option d'une parcelle

M. Jean-Luc MATRAY, Vice-Président, en charge de l'économie explique que par courriel en date du 11 septembre 2018, les repreneurs de la société MIG, entreprise St Romain, demande à pouvoir mettre une option d'achat sur une partie de la parcelle n° D2234b d'une surface totale d'environ 3ha et jouxtant la parcelle dont elle est aujourd'hui propriétaire sur la ZA des Béluzes à Pouilly sous Charlieu.

La société MIG souhaite mettre cette option sur un terrain d'une surface d'environ 2 700 m² dans le cadre d'une éventuelle extension.

Par délibération en date du 30 mai 2013 le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis de la Zone d'Activités des Béluzes à 18 € HT le m².



Proposition : approuver le principe d'une option d'achat sur une partie de la parcelle n° D2234b pour une surface de terrain d'environ 2 700 m² à la société St Romain.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Evolutis à Briennon : Mme Christiane LONGERE demande ce qu'il en est du projet de l'entreprise. M René VALORGE répond qu'ils devraient normalement s'implanter sur le site de Bonvert. Mme Christiane LONGERE souligne qu'il est préjudiciable de laisser une telle entreprise partir. M René VALORGE rappelle que la collectivité a proposé plusieurs terrains qu'ils ont refusés, après étude.

- 1ers retours de l'étude sur la dynamique des emplois agricoles

Mmes et MM. les Maires sont conviés le mercredi 26 septembre à 9h30 au Lycée de Ressins pour la restitution de l'étude.

- Subvention association 3^E

M. MATRAY informe le conseil que l'Association 3 E (Enseignement, Economie, Entreprise) a sollicité Charlieu Belmont Communauté pour une participation financière pour le salon des métiers. Cette association a été créée en 1992 par un ensemble d'acteurs roannais : les établissements d'enseignement, les 3 chambres consulaires, le MEDEF et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Roanne.

Parce que les jeunes sont les futurs acteurs économiques et futurs collaborateurs des entreprises, l'Association 3 E a pour but de favoriser le rapprochement école / entreprise en menant des actions tout au long de l'année auprès des collégiens et lycéens du bassin Loire Nord.

Les objectifs de 3 E sont les suivants :

- Mettre en relation des élèves avec des professionnels locaux en activités
- Montrer par des témoignages le lien direct entre les études et les métiers
- Créer une synergie entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise
- Répondre aux attentes réciproques de l'enseignement et de l'entreprise
- Participer à l'orientation des élèves

Depuis 2015, 3 E co-organise avec Roannais Agglomération et les Rotarys clubs de Roanne, le Salon des Métiers et des Formations, qui se tiendra, cette année, le 13 décembre 2018 au Scarabée de Roanne.

Cette manifestation a la volonté de répondre au double objectif d'information sur les métiers et l'aide à l'orientation professionnelle des jeunes.

Elle concerne l'ensemble des élèves de 4^{ème} et/ou 3^{ème} et les lycéens du bassin Loire Nord.

Seront représentés lors de ce Salon, environ 160 métiers et 70 établissements de formations.

Ce seront, au total, un peu plus de 4 000 élèves qui se déplaceront avec leurs enseignants.

Pour Charlieu Belmont Communauté, ce seront près de 583 élèves qui viendront à l'édition 2018 de ce Salon.

Budget du Salon :

Pour l'édition 2017, les acteurs publics ont subventionné à hauteur de 49 891 €. Ils étaient les suivants :

La Région AURA, Le Département de la Loire, La CCI, Le Service Inter Administratif du Logement (SIAL), Roannais Agglomération et la COPLER.

Les financeurs privés ont versé 7 234 € d'aides et l'Association 3 E s'est autofinancée à hauteur de 6 029 €.

Le montant réel des dépenses pour l'édition 2017 du Salon s'élève à 63 154 euros.

Cette manifestation est totalement gratuite pour les scolaires.

Subvention demandée à Charlieu Belmont Communauté :

Afin qu'elle puisse pérenniser ce salon sur les années à venir et continuer à faire venir gratuitement les élèves du bassin Loire Nord, l'Association 3 E a sollicité Charlieu Belmont Communauté, par courrier en date du 4 juin 2018, pour le versement d'une subvention participative.

Une rencontre avait également eu lieu dans les locaux de la Communauté de Communes, en janvier 2018, avec Monsieur René VALORGE et Monsieur Jean-Louis GOUBET, Proviseur de la cité scolaire Carnot-Sampaix et co-Président de l'Association 3 E.

La participation financière demandée à Charlieu Belmont Communauté s'élève à 2 110 € pour l'année 2018, pour près de 583 élèves qui viendront sur le Salon des Métiers et des Formations.

Cette somme correspond à un montant de 3,62 € par élève qui a été calculé au prorata de la subvention versée par Roannais Agglomération, soit 10 000 € et du nombre d'élèves de son territoire, soit 2 759, pour l'année 2017. Il est important que les entreprises de notre territoire soit présente.

Proposition : apporter un financement de 2110 € à l'association 3^E pour l'organisation du Salon des Métiers et des Formations du 13 décembre 2018 au Scarabée de Roanne.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Demande de révision du PLU de Cuinzier**

M. MATRAY informe le conseil qu'il s'agit désormais de déclarer d'intérêt général l'extension de la zone d'activité du Pilon à Cuinzier et de formuler une demande de mise en compatibilité du PLU de la commune de Cuinzier dans le cadre de l'intérêt général.

M. MATRAY présente l'argumentaire ci-après :

Le SCoT du Bassin du Sornin :

Dans le document d'orientations générales, le SCoT a défini des besoins fonciers sur 10 ans par commune soit jusqu'à 2022. Le taux de remplissage des autres zones d'activités de la communauté de communes sont déjà très élevés et les surfaces disponibles restantes sur ces zones sont davantage dédiées à des implantations industrielles qu'artisanales.

ZA	Charlieu	St Denis de Cabanne	Pouilly sous Charlieu	Belmont de la Loire	Briennon	Cuinzier	GAYEN
Surfaces disponibles	1,46 ha	1,48 ha	3,4 ha	3,88 ha	1.23 ha	0	0

Pour la commune de Cuinzier les besoins en foncier à vocation économique à 10 ans, donc à l'horizon 2022,

était de 0,5 ha.

La compétence économique appartient à Charlieu-Belmont Communauté :

Charlieu-Belmont Communauté a la compétence « développement économique » et donc aménage, entretien et gère les zones d'activités intercommunales dont Cuinzier (Le Pilon) fait partie.

La zone économique du Pilon à Cuinzier :

L'aménagement de la zone d'activités intercommunale du Pilon à Cuinzier a été réalisé au début des années 2000 par la création d'une voie en impasse terminée par un rond-point délivrant des terrains sur une emprise globale de 3 Ha. L'acquisition récente de foncier en limite Nord de la zone (voir plan des parcelles joint en annexe), l'implantation en 2014 de la société IMS42 sur une plateforme existante en limite Nord-Ouest et les dernières ventes de terrains disponibles nécessitent une réflexion sur l'aménagement d'une extension de la zone.

La commune a consommé ses faibles droits à vocation économique à l'horizon 2022 (0,5 ha inscrits).

Le besoin et la justification :

La ZA du Pilon est aujourd'hui entièrement occupée et il n'y a plus de locaux vacants disponibles sur la commune. La communauté de communes a la maîtrise foncière des terrains depuis 2010 et le projet d'extension a déjà été évoqué dans le rapport de présentation du PLU approuvé en 2016.

Deux projets ont été identifiés et sont à l'origine de cette demande :

- Un entrepreneur local (entreprise de métallerie) a fait part de sa volonté forte de développer son activité à Cuinzier. Il loue actuellement sur une autre commune où son développement n'est pas possible ; Il emploie actuellement deux ouvriers et souhaite après le déplacement de son entreprise embaucher une troisième personne.

- L'aménagement de cette zone pourra convenir pour d'autres projets d'artisans dans un cadre de portage individuel ou collectif de type ateliers partagés privés ou si nécessaire publics.

De plus ce projet permettrait de réduire le déficit actifs/emplois et de limiter l'augmentation des déplacements en direction des bassins d'emplois extérieurs à la communauté de communes.

Proposition : vu l'article L123-14 du Code de l'urbanisme, vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2131-11, ce projet est, vu les arguments ci-dessus, considéré d'intérêt général. Ainsi afin de permettre une extension de la zone sur les terrains dont Charlieu Belmont Communauté a déjà la maîtrise foncière il s'avère nécessaire de demander à la commune de Cuinzier mettre en compatibilité le document d'urbanisme communal et de les inclure dans le périmètre de la zone UE (les parcelles 32 – 33 -1043 sont actuellement en zone A).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Point couverture en téléphonie M. MATRAY** : Des problèmes de téléphonie perdurent sur le territoire avec la présence de zones blanches qui sont à résorber. Des pylônes doivent être installés sur les communes d'Ecoche et de Nandax pour remédier à cela. M Gérard MARC, maire de Nandax indique que cela est déjà en cours sur sa commune. Il explique que la mise en place peut se faire rapidement (8-10 mois). Il suffit de trouver un terrain constructible et viabilisé et de prendre contact avec des opérateurs téléphoniques (Orange, Bouygues, SFR...). Mme DUGELET souligne que les problèmes sur la téléphonie fixe s'accroissent aussi. M. VALORGE remarque un affaiblissement de la qualité du réseau mobile existant. M. MATRAY était la semaine passée convié en Préfecture pour aborder ce sujet de la téléphonie, la prochaine rencontre aura lieu mi-octobre. D'ici là les communes pourront lui faire remonter les difficultés qu'elles rencontrent

- **Avancement des travaux pour la confection d'un nouveau topoguide**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président, en charge du tourisme, rappelle que le topoguide du Pays de Charlieu date de 2001 et celui du Pays de Belmont date de 2008, avec des balisages différents qui n'ont pas été uniformisés depuis la fusion des 2 anciennes communautés de communes.

Un travail est en cours avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour la refonte des chemins de randonnée du territoire avec comme objectif de sortir un nouveau topoguide pour le début d'automne 2019. Ce qu'il avait été validé en amont : reprendre en grande partie les circuits de Belmont car le travail est plus récent et une grande partie devraient être labelisables (- de 40 % de goudron), en revanche une refonte des chemins serait certainement à prévoir pour la partie Charlieu.

Dans ce cadre, un premier travail a été conduit sur le premier semestre pour travailler à l'édition de 5 rando-fiches (en ligne depuis cet été). Une réunion a eu lieu le 15 mai dernier avec le CDRP et à laquelle ont été conviées aussi les associations de marche. L'ensemble des circuits existants ont été diagnostiqués (vérification de la distance, % de goudron, intérêt du circuit). Chacune des communes a été conviée à participer à la commission tourisme du jeudi 13 septembre à la Communauté de Communes. L'objectif était de prendre connaissance du 1^{er} rendu du CDRP et des associations locales de marche.

Afin de poursuivre, il est important d'avoir un référent par commune qui puisse suivre ce projet (pour la reconnaissance des chemins proposés mais aussi pour l'aspect foncier des éventuels parcours, un texte par circuit sera aussi à travailler). Idéalement le topoguide envisagé devrait être labelisé c'est-à-dire que l'ensemble des circuits qu'il comprendra (30 au total) auront – de 40 % de goudron. Sur le département de la Loire, sur les 12 topo guide existants, seuls 2 sont labelisés, ce serait donc un véritable plus en termes de communication pour notre territoire. Les circuits devront être validés avant la fin d'année.

Mme DUGELET remarque que certains chemins goudronnés sur sa commune restent des sentiers très agréables sans trafic routier gênant, notamment le circuit des étangs.

Sur le secteur de Belmont globalement il conviendra de faire remonter les points noirs ainsi que les éléments à mettre en valeur le long des circuits existants, et pour les circuits dépassant les 40 % de goudron actuellement la recherche de solution alternative est toujours ouverte.

Toutes les communes concernées vont recevoir les propositions de tracé.

Enfin un budget devra être prévu pour la signalétique des chemins (panneaux, balisage des parcours) également pour la réfection des chemins.

Il ajoute que les chemins devront rester labelisables (- 40 % de goudrons) dans le temps.

- **Convention DRAC : action sous l'écran la page par le cinéma**

M. BERTHELIER présente la manifestation « Sous l'écran la page » - 2^{ème} édition du 16 au 18 novembre 2018. Le cinéma a rencontré des difficultés pour trouver un écrivain-réalisateur qui accepte d'être parrain de l'édition 2018. Le choix de la thématique de cette seconde rencontre Cinéma et littérature sera « Guerres et plaies » en lien avec la fin de la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Un partenariat avec la médiathèque, le carnet à spirale, et la section audio-visuelle du lycée est prévu.

Budget de 7 400 € de dépenses.

Le cinéma sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 2 700 € comme cela avait été prévu dans le cadre de la convention avec la DRAC (la communauté de communes a déjà touché la subvention de la DRAC pour ce projet).

Proposition : apporter un financement de 2700 € à l'association Au fil du temps, association gestionnaire

du cinéma les halles pour l'organisation de la manifestation « sous l'écran la page » comme cela été prévu dans la convention DRAC ;

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Résidence d'auteur** : un parcours BD sera organisé du 1^{er} octobre au 10 novembre 2018 avec Benjamin Reiss, scénariste et illustrateur BD. Au programme une exposition, des ateliers, des rencontres... Il est accueilli durant 6 semaines « en résidence » par la Communauté de communes. Il s'agit d'un partenariat entre un auteur et un territoire. La collectivité offre à l'auteur un espace et un temps de travail privilégié, favorable à la création. L'auteur consacre une partie de ce temps à aller au-devant des publics et à partager son expérience. C'est à la fois une manière de faire connaître le travail d'un artiste, et de favoriser l'accès de tous à la culture par le biais de rencontres humaines. Ce dispositif est encouragé par le ministère de la Culture et soutenu financièrement par la Drac Auvergne-Rhône-Alpes.

Exposition « l'univers de Benjamin Reiss » – du 5 octobre au 10 novembre – Médiathèque Intercommunale

Planches originales, croquis, matériel à dessin... Benjamin partage avec le visiteur les différentes étapes du processus de création. Présence de l'auteur le vendredi 5 octobre de 15h à 18h30

Apéro BD ou Café BD (titre à préciser) ? – vendredi 12 octobre à 18h – Médiathèque Intercommunale

Une rencontre conviviale et participative avec Benjamin, autour de son travail et de la BD autobiographique. Les participants sont invités (sans obligation) à apporter un récit ou une BD autobiographique qu'ils souhaitent faire découvrir.

Ateliers BD pour les jeunes à partir de 12 ans – vacances d'automne - Médiathèque Intercommunale

Mini stage de 2 séances consécutives d'une durée de 3 h (jeudi 25 + vendredi 26 octobre de 9h30 à 12h30 ou lundi 22 + lundi 29 octobre de 14h à 17h).

En partenariat avec le Service Enfance-Jeunesse de Charlieu-Belmont Communauté et les M.J.C de Briennon, Charlieu et St-Denis-de-Cabanne.

Renseignements et inscription auprès des structures enfance-jeunesse ou de la Médiathèque Intercommunale.

Rencontre & dédicace – samedi 27 octobre de 10h à 12h30 - Librairie Le Carnet à Spirales

Adresse – tél

Soirée ciné-débat – lundi 5 novembre à 20h30 – Cinéma Les Halles

A l'affiche : « tel père, tel fils » du cinéaste japonais Kore-Eda

A l'issue de la projection, échanges avec Benjamin

Adresse – tél

BD-Concert – vendredi 9 novembre à 19h – Accueil de Loisirs de la M.J.C de Charlieu

Une performance d'artiste qui mêle dessin et musique, pour clôturer de manière festive la résidence.

Au dessin : Benjamin, au son : musiciens à déterminer (Ecole de musique intercommunale).

Exposition des productions des jeunes ayant participé aux différents ateliers.

Et aussi, durant toute la résidence, des rencontres et ateliers avec les jeunes dans leur établissements scolaires, au collège Notre-Dame et au Lycée Jérémie De La Rue.

↳ **DIVERS**

- Inauguration de la Maison médicale le samedi 22 septembre à 14 H 00.
- Assemblée des Maires le 6 décembre 2018 : eau, assainissement
- Assemblée des Maires en octobre/novembre : observatoire financier et fiscal